

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

2eme RALLYE NATIONAL DES CORBIERES

06 & 07 avril 2024

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : **Lundi 19 février 2024**
- Ouverture des engagements : **Lundi 19 février 2024**
- Clôture des engagements : **Lundi 25 mars 2024**
- Liste des engagés à participer au rallye : **Jeudi 28 mars 2024**
- Parution du carnet d'itinéraire : **Samedi 30 mars 2024**
- Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 30** et **Dimanche 31 mars** de 9h à 12h et de 14h à 18h00.
Vendredi 5 avril de 9h à 12h et de 14h à 18h00
- Récupération du Roadbook et vérifications des documents administratifs et distribution des autocollants rallye le : **Samedi 30** et **Dimanche 31 mars** de 9h à 12h.
Vendredi 5 avril de 9h à 12h et de 14h à 16h00
- Lieu : Restaurant le **Tee-Py**, 5 rue des Romains, 11200 Lézignan-Corbières
- Vérifications des documents administratifs et distribution des autocollants rallye le :
Samedi 8 avril de 8h à 10h00
Lieu : Boulodrome, Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES

Les équipages devront présenter obligatoirement au CH des Vérifications Techniques, auprès des relations concurrents, l'original de leur permis de conduire et l'original de leur licence

- Vérifications des voitures le : **Vendredi 5 avril** de 16h00 à 19h30
Samedi 6 avril de 08h00 à 11h00
Lieu : Site de Gaujac à Lézignan - Corbières
- Heure entrée parc fermé (parc de départ) le : **Vendredi 5 avril** à partir de 16h15 et **Samedi 6 avril** à partir de 8h15 après les vérifications techniques.
Lieu : Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
- 1ère réunion des Commissaires Sportifs le : **samedi 6 avril** à 11h30
Lieu : Maison de l'entreprise Corbières Minervois Gaujac, Rue Gustave Eiffel LEZIGNAN CORBIERES
- Publication des équipages admis à prendre le départ le : **Samedi 6 avril à 12h00**
Lieu : Boulodrome, Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
- Publication des heures et ordres de départ le : **Samedi 6 avril à 12h30**
Lieu : Parc fermé => Parking Visiteurs, Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
- Le briefing des pilotes sera distribué par écrit.
- Départ de : Parc fermé du site de Gaujac à LEZIGNAN CORBIERES le **Samedi 6 avril** à 14h00 modifiable selon le nombre de partant VHC et VHRS

- Arrivée 1ère étape : Parc fermé du site de Gaujac à LEZIGNAN CORBIERES le Samedi 6 avril à partir de 16h54
- Publication des résultats 1 ère étape Samedi 6 avril à 18h30
- Publication des heures et ordre de départ 2 ème étape samedi 6 avril à 20h30
- Départ 2 -ème étape dimanche 7 avril à 8h00
- Publication des résultats partiels le : **Samedi 6 avril et Dimanche 7 avril** sur internet : www.FFSA.org et au Boulodrome, site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
- Arrivée finale à : LEZIGNAN CORBIERES => PARC FERME.
Lieu :Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES à partir de 15h28 le **Dimanche 7 avril**
- Vérification finale le : **Dimanche 7 avril** à la fin du rallye, au Garage BELLE ISLE AUTO-rue de la plaine – 11220 LEZIGNAN CORBIERES
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
- Publication des résultats du rallye le : **Dimanche 7 avril** à l'issue des épreuves spéciales.
- Remise des prix le : **Dimanche 7 avril** sur le podium près du parc fermé.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Corbières, en qualité d'organisateur administratif, organise les **05, 06 et 07 avril 2024, le 2ème Rallye National des Corbières.**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée et la FFSA le xxxxxx sous le numéro xx .

Comité d'Organisation :

Présidents : **Cédric Coste et Nicolas Renard**

Vice Présidents: **Eric Auriol, Jérôme Dumas et David Amans**

Secrétaire : **Laurie Balès**

Secrétaire adjointe: **Jessica Leroux**

Trésorier: **Jacques Dumas**

Membres : **Tous les membres du comité directeur de l'ASA Corbières**

Secrétariat du rallye et adresse d'envoi des engagements :

ASA CORBIERES, rue Anatole France – 11200 Lézignan- Corbières

Téléphone : **06.73.71.27.00**

Mail ASA CORBIERES : asac0806@gmail.com

PC COURSE: MAISON DE L'ENTREPRISE CORBIERES MINERVOIS GAUJAC Rue Gustave Eiffel
LEZIGNAN CORBIERES

Lieu, date, horaire : à partir du samedi 6 avril jusqu'au dimanche 7 avril 20h

Organisateur technique

Nom : **ECURIE CORBIERES RACING TEAM**

Présidents : **Eric Auriol et Jérôme Dumas**

Vice-Président : **Florent Pujol**

Secrétaire : **Marine Cozzoli**

Trésorier : **Jack Baffalie**

Adresse : 3 Rue Jean Vilar 11200 LEZIGNAN CORBIERES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1P. OFFICIELS

PRESIDENT DU COLLEGE



Jean François PASCAL
Licence N°2806/0801

COMMISSAIRES SPORTIFS



Jacques PAOLI
Licence N°2692/0805



Jean Christophe LEROY
Licence N°5492/0701

DIRECTEUR DE COURSE PC



Nicolas BALDIT
Licence N° 134045/0801

Directrice d'ES



Nathalie Chantagrel
Licence N° 9549/0801

Directeur d'ES



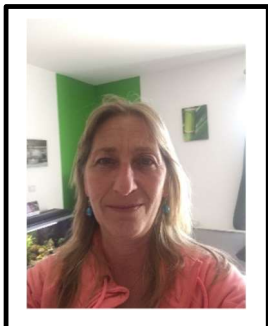
Sébastien ROL
Licence N° 44492/0511

Directrice d'ES

DIRECTION DE COURSE EN ES

- M. ANDREANI François licence N° 132975/0715
- M. VAUDOUR Patrick licence N° 228853/0806
- M. GUIN Alain licence N° 3420/0701

CRAC



Véronique CARBOU

Licence N° 119788/0809



Magalie VIDAL

Licence N°179595/0804



J.Claude CHRISTOL

Licence N°15590/0811

JUGE DE FAIT: Alain DESSENS Licence 19459/0806

MEDECIN CHEF



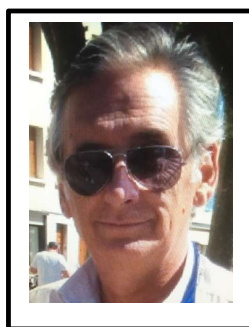
Docteur Mohamed EL RAKAAWI

Licence N° 211104/0910

COMMISSAIRES TECHNIQUES



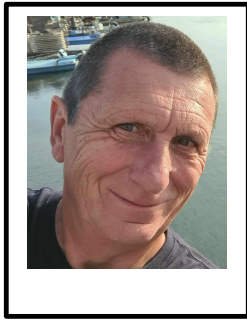
André FOURMENT
Licence N°6222/0907
**Responsable Technique
MODERNE**



Jean-Michel OTTAVI
Licence N° 0816/1534
**Responsable Technique
VHC-VHRS-VMRS**



Christophe NATEWAJKO
Licence N°43054/0806



Yves PERIE
Licence N° 54790/0909



Marcel CERDAN
Licence N°19463/0816



Michel MOLINES
Licence N°9502/0801



Jean GHENO
Licence N°31781/0803

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye National des Corbières compte pour :

La coupe de France des Rallye 2024

Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les horaires des vérifications administratives et techniques.

- Vérifications techniques - Dates et Lieu : Vendredi 5 avril de 16h00 à 19h30 et le samedi 6 avril de 8h00 à 11h00, sur le site de Gaujac, pour les vérifications techniques.
- Vérifications administratives – Dates et lieu : Samedi 30 mars, dimanche 31 mars de 9h00 à 12h00, vendredi 5 avril de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 lors de la récupération des roads books au restaurant “ le Tee-Py” et samedi 6 avril de 8h à 10h au boulodrome à Gaujac Lézignan Corbières

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} RALLYE NATIONAL DES CORBIERES doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 25 mars 2024.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. (Moderne, VHC, VHRS, VMRS confondues)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **500 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 €**

Un ou deux licenciés par équipage ASA CORBIERES : **450 €**

Un ou deux licenciés par équipage ASA MONTS D'AUTAN : **450 €**

*En outre il sera perçu une somme forfaitaire de **40 €** pour le système de géolocalisation obligatoire.

*Lors des **vérifications administratives** un chèque de **300€** de caution sera demandé en échange du système de géolocalisation.

***Géolocalisation :** Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications Techniques.

Une caution (par chèque) de 300 € est demandée par le prestataire qui le rendra contre la restitution du matériel. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non mise en fonctionnement entraînera les pénalités suivantes : - 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction : 200 € - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA. IL est demandé de prévoir 2 prises USB à moins de 70cm des descentes d'arceau copilote.

L'Organisateur dégage toute responsabilité pour les zones « blanches » non couvertes.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.1.13P. JUMELAGE AVEC LE RALLYE DE LA MONTAGNE NOIRE

Un accord de jumelage a été mis en place avec le rallye de la montagne noire, les équipages s'inscrivant aux 2 épreuves verront le montant de l'engagement à chacune d'entre elles réduite de 50€, soit 450 € pour le rallye des Corbières et 500 € pour le rallye de la Montagne Noire.

La réduction ne sera acceptée que si les 2 règlements sont honorés lors de la 1^{ère} épreuve (rallye des Corbières) (un à l'ordre de l'Asa Corbières, l'autre à l'ordre de l'écurie de la Montagne Noire).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Ouverture du Parc d'assistance : Vendredi 5 avril à 8h

Lieu : Dans le parc du Site de Gaujac.

L'assistance sera seulement autorisée dans le Parc du Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES et il sera demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
 - **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 2 -ème Rallye National des Corbières représente un parcours de **309.8** kms.

Il est divisé en **2** étapes et **3** sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **113,1** kms.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi 6 avril 2024 (28.7 kms de chrono)

ES 1 : Jonquières – Pilote : longueur 7.7 kms

ES 2 : Albas – Col d'Amiel : longueur 13.1 kms

ES3 : Villerouge Termenes – Albas : longueur 7.9 kms

Dimanche 7 avril 2024 (84.4 kms de chrono)

ES 4 /7 : Saint Pierre des champs – Vignevieille : longueur 12.7 kms

ES 5 /8 : Lairière – Labastide en Val : longueur 14.8 kms

ES 6/9 : Villetritouls – Lagrasse : longueur 14.7 kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Attention : Des contrôles seront effectués et sanctionnés pour les retournements sauvages sur le parcours des reconnaissances.

En outre, la voiture utilisée en reconnaissance ne devra pas arborer les autocollants fournis (numéros de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire, etc, ...), à l'exception de ceux prévus dans le cadre des reconnaissances (conformément à l'art.6.2.2 du règlement standard des rallyes).

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix :

1 er équipage au général : 550 euros

2 -ème équipage au général : 275 euros

3 -ème équipage au général : 185 euros

Coupes : aux 3 premiers au scratch, au premier de chaque classe, au deuxième de classe si plus de 5 partants dans la classe, au troisième de chaque classe si plus de 10 partants dans la classe et aux 1ère féminine (Pilote et Copilote).

La remise des prix se déroulera sur le podium près du parc fermé final.

Lieu : Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES